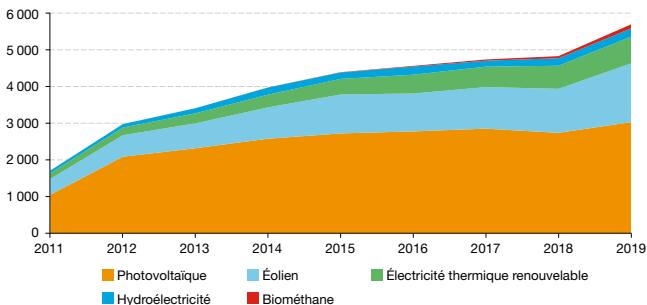


Subventions aux énergies renouvelables

ÉVOLUTION DES CHARGES DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE LIÉES AU SOUTIEN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

TOTAL : 5 704 M€ en 2019

En M€₂₀₁₉



Source : CRE, calculs SDES

Les charges de service public de l'énergie liées aux énergies renouvelables correspondent aux subventions des mécanismes d'obligations d'achat et de compléments de rémunération. Elles ont atteint 5,7 Md€ en 2019, en hausse de 18 % sur un an en euros constants, en raison de l'augmentation de la production et de la baisse des prix de marché de l'électricité. Le photovoltaïque concentre 53 % de ce soutien public en 2019 devant l'éolien (28 %), l'électricité thermique renouvelable (13 %) et l'hydroélectricité (4 %). L'injection de biométhane dans le réseau de gaz n'en représente encore que 2 % mais connaît un développement rapide. En sus des charges de service public de l'énergie, les aides du fonds chaleur, destiné quant à lui au développement de la production renouvelable de chaleur, se sont élevées à 295 M€ en 2019.